

PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

Public : Tout le personnel soignant
Prérequis : Aucun

COMPÉTENCES VISÉES

- ▶ Analyser une situation clinique pour concevoir et conduire un projet de soins personnalisés, tout en accompagnant la personne dans ses soins quotidiens
- ▶ Collaborer avec l'équipe soignante pour évaluer l'état clinique, améliorer la qualité des soins et communiquer efficacement avec le patient et son entourage dans un contexte de soin

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Mettre en œuvre une prise en charge du patient hospitalisé en santé mentale en lien avec la réglementation en vigueur

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ▶ Identifier la place de l'éthique dans la prise en charge des patients en psychiatrie
- ▶ Comprendre les enjeux de la prise en charge des patients en soins psychiatriques
- ▶ Acquérir les connaissances juridiques spécifiques à l'exercice d'une activité en établissement ou un service de soins psychiatriques
- ▶ Intégrer les principaux textes encadrant les droits des patients et les soins psychiatriques
- ▶ Mettre en application une démarche éthique et accompagner le patient hospitalisé dans le respect de sa dignité
- ▶ Réfléchir la relation avec les proches du patient : entre démarche éthique et respect des droits de patients

CONCEPTEUR - INTERVENANTS

Concepteur : Juriste en droit de la santé
Intervenant : Juristes en droit de la santé, cadres de santé spécialisés en éthique médicale

TARIF INTRA

Sur devis, nous consulter :
01 43 68 07 87 - contact@sauvgard.com

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

IDENTIFIER LE CADRE JURIDIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN SOINS PSYCHIATRIQUES

- ▶ Connaître et appliquer les lois et textes régissant la prise en charge des patients en soins psychiatriques, notamment pour les soins librement et non librement consentis.
- ▶ Analyser les procédures liées à la décision de soins sans consentement et comprendre les mesures provisoires, la période d'observation, et la levée ou confirmation de ces soins.

ADAPTER LA PRISE EN CHARGE DU PATIENT EN SOINS PSYCHIATRIQUES

- ▶ Identifier les besoins spécifiques des patients en soins psychiatriques tout en respectant leurs droits, notamment leur dignité et intégrité.
- ▶ Utiliser les chartes existantes et adapter la prise en charge en fonction des principes de protection de la santé et des particularités des patients.

REPÉRER LES SITUATIONS À RISQUE POUR LES PROFESSIONNELS : COLLABORATION, DÉLÉGATIONS, ENCADREMENT

- ▶ Collaborer en équipe pour prévenir les glissements de tâche et assurer la bonne préparation et dispensation des médicaments.
- ▶ Encadrer les stagiaires et identifier les situations à risque pour les professionnels en soins psychiatriques, en veillant à la sécurité des soins.

COMPRENDRE LES DIFFÉRENTES RESPONSABILITÉS

- ▶ Comprendre les différentes responsabilités légales des soignants (civile, pénale, disciplinaire, etc.) et assumer ses obligations professionnelles.
- ▶ Identifier les situations pouvant engager la responsabilité des soignants et surveiller les patients nécessitant une vigilance accrue.

ACTION DPC

Orientation n°182 pour les IDE : Entretiens cliniques infirmiers en santé mentale.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- **Méthode active :** exposé interactif, ateliers, échanges, jeux de rôles, mises en situation, études de cas, brainstorming. Outils et méthodes adaptés aux apprenants pour faciliter l'appropriation des connaissances et la réflexivité.
- **Livret pédagogique** récapitulant l'ensemble du contenu de la formation remis à chaque participant.

ÉVALUATION

- **Recueil des besoins et attentes des participants** en amont et/ou au démarrage de la formation
- **Évaluation formative en lien avec les objectifs pédagogiques :**
 - Brainstorming
 - Participation active aux différentes activités pédagogiques proposées et capacité à remettre en question ses pratiques professionnelles.
 - Débriefing avec les pairs et le formateur lors des mises en pratique.
- **Évaluation sommative pré et post test d'autoévaluation des connaissances**
- **Évaluation à distance** par l'employeur de l'impact de la formation sur la pratique (bilan individuel, entretien annuel, analyse de pratiques...)
- **Certificat de réalisation de formation**
- **Questionnaire de satisfaction.**

LES + DE LA FORMATION

Toute personne faisant l'objet de soins psychiatriques ou sa famille dispose de droits. La loi encadre ces soins psychiatriques et prévoit des garanties spécifiques pour assurer le respect des droits et libertés des personnes concernées, notamment en cas de soins sans consentement.



1
JOUR
7
HEURES



NOUVEAU
2025

DPC
VALIDANTE

PRÉSENTIEL

E-LEARNING